
**Rapport de la commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité
du 25 août 2026**

Rapporteur : Johan Martens

M 408 – 24.12 Déposons les plaques !

M. BRINER, motionnaire, rappelle la Convention de Paris, signée en 2016 et ratifiée par la Suisse, qui vise à réduire les émissions de CO₂. Or, un Suisse émet 14 tonnes de CO₂ et doit, selon la Convention, diviser ses émissions de CO₂ par 2 pour atteindre 6 à 7 tonnes (la France est à 9 et l'Inde à 4). La motion ne contient aucune taxe ou obligation mais est incitative et essaye de motiver les gens à déposer les plaques de leur véhicule motorisé, en leur offrant un abonnement général. D'autres services peuvent être fournis par l'État au sens large, tels que des accompagnements au changement d'habitudes, par des personnes ayant déjà de l'expérience.

M. BUSCHBECK, Conseiller administratif, a constaté que presque simultanément la Fondation MODUS a développé la même idée que celle présentée dans la motion. Cette Fondation, qui œuvre à la transition énergétique dans le domaine de la mobilité, est arrivée à peu près aux mêmes conclusions que la motion, à savoir que pour changer de mode de transport, les gens doivent pouvoir essayer différentes alternatives au mode de transport motorisé individuel, pour voir si cela correspond à leurs besoins d'un point de vue économique et pratique.

La Fondation a donc mis en place le projet « Déclik mobilité », organisé par le DSM, VdG, VdC, Mobil'Homme et Modus. Ce projet pilote offre aux participants un Kit de mobilité gratuit comprenant :

- Abonnement transports publics (AG découverte ou unireso)
- Vélo, vélo électrique et/ou cargo, bon de réparation
- Abonnement auto-partage et vélo partage
- Service de livraison à domicile
- Accès à un espace de coworking
- Cours de remise en selle

Avec un contrôle (sans sanction) de l'utilisation de la voiture : stationnement dans le parking fermé ou photo du compteur avant-après. Le ménage devant renoncer à l'ensemble des véhicules motorisés.

M. BUSCHBECK suggère que la Ville de Vernier intègre ce processus. Il propose de modifier l'invite de la motion dans ce sens. Pour info : à Vernier la part des ménages sans voiture est d'environ 23% et le taux de motorisation se situe entre 400 et 450 véhicules pour 1'000 habitants (chiffres de 2021).

Les villes (Genève & Carouge) ont financé les kits, soit CHF 100.00/kit, alors que la Fondation MODUS a financé l'accompagnement par le Bureau MOBIL'HOMME qui s'est occupé de l'organisation du projet et du monitoring. Le but de l'expérience était de faire tester différentes alternatives au transport individuel motorisé (voiture, moto ou scooter) et de mesurer les effets d'un tel changement sur le budget, la qualité de vie et la santé des participants. Selon les retours après 6 mois d'expérience, il a été démontré que les participants remettaient en question le caractère systématique et indispensable du véhicule motorisé, que l'utilisation de la voiture était en baisse mais pas forcément abandonnée et que l'utilisation des vélos et des transports publics était en hausse.

Il a été décidé de poursuivre cette expérience au printemps 2026 à une plus grande échelle, au niveau cantonal, en visant 300 à 400 ménages qui pouvaient choisir le mois durant lequel ils tenteraient l'expérience entre mars et juin. Dix-sept habitants de Vernier ont participé à cette expérience du printemps 2026.

L'enquête est prévue 6 mois après l'expérience et ses résultats seront présentés aux communes impliquées. Le Service de l'aménagement de Vernier suit les échanges entre la Fondation MODUS et le Département de la santé et des mobilités afin de relayer les informations aux habitants de Vernier.

Selon M. BUSCHBECK, il ne serait pas judicieux de mettre en place un processus qui existe déjà avec le projet de la Fondation MODUS. Il suggère de modifier le texte de la motion en indiquant « *promouvoir l'action du « Déclik mobilité » à Vernier et, si l'expérience est concluante, travailler avec la Fondation MODUS pour la renouveler sur la Commune de Vernier* ».

Un commissaire Vert-e-s, co-motionnaire, se réjouit du projet de la Fondation MODUS qui va plus loin que la motion et ne voit pas d'inconvénient à modifier les invites. Il serait intéressant d'accompagner la proposition de la Fondation MODUS et de la développer sur le territoire de Vernier à moindre frais. Il estime que ce serait

intéressant de savoir pourquoi des volontaires de l'expérience n'ont pas complètement abandonné leur véhicule motorisé, notamment pour voir comment faire pour diminuer le trafic, la pollution et les bouchons à Genève. Il suggère de ne pas faire de distinction entre véhicule thermique et électrique car le problème de la voiture est qu'elle n'est utilisée en moyenne que par 1.2 personne en heure de pointe pour environ 10m2.

Un commissaire UDC rappelle que la Suisse n'est à l'origine que de 0.1% des émissions mondiales et que depuis 1990, elle les a réduites d'environ 27% alors que dans ce même intervalle, son BIP et sa population ont augmenté.

À son avis, parmi les automobilistes qui fréquentent les routes de Vernier, peu sont des Verniolans. Il s'agit surtout de personnes provenant du centre-ville et se dirigeant vers leur domicile situé dans le pays de Gex. Il se demande donc si les objectifs de la motion, à savoir sauver le monde et réduire la circulation automobile, vont être atteints. De plus, il estime qu'il sera difficile de contrôler la mise en œuvre de cette motion et de se protéger contre les combines. Le développement de cette motion va créer des inégalités de traitement puisqu'un cadeau sous forme de subvention sera offert au conducteur d'un véhicule motorisé.

Des commissaires Soc. soutiennent l'amendement de la motion pour impliquer un partenariat avec la Fondation MODUS et rappellent que le transport est la première cause d'émission de CO2 dans le monde, ajoutant que ce sera déjà bien si quelques personnes ont le réflexe de laisser leur véhicule motorisé pour un autre mode de transport plus écologique. L'objectif de cette motion est donc tout à fait louable et pour éviter les éventuelles combines, ils suggèrent de remplacer le terme « Verniolan-e-s » par « foyer » et de compléter le dispositif mis en place par des garde-fous. Ils proposent de financer ce projet par le Fonds de mobilité. Si cette motion ne sauvera pas le monde, elle peut permettre de lutter contre la pollution sonore induite par le trafic et diminuer le trafic lui-même. Une diminution de la circulation est souhaitable pour tous, car même si beaucoup de gens traversent Vernier, il est certain que tous les Verniolans circulent à Vernier.

Un commissaire PLR regrette que la notion de véhicule motorisé ne soit pas définie. S'agit-il d'un véhicule avec moteur thermique, un véhicule électrique ou un vélo. À son avis, la notion de foyer est trop vague car il y a plusieurs compositions différentes de foyer, sans statut bien défini, et cela peut créer des inégalités de traitement. De plus certains foyers n'ont pas le choix que d'utiliser leur véhicule motorisé, notamment pour des problèmes de santé, d'éloignement ou de transport d'effets personnels.

Un commissaire Soc. rappelle que la motion vise à offrir un choix à ceux qui le peuvent en leur offrant un intérêt, ce qui est important. L'automobile est devenu un outil si envahissant qu'on en vient à regretter qu'elle soit devenue aussi universelle et accessible, ce qu'il trouve dommage. C'est l'ensemble des mesures prises pour améliorer l'environnement, y compris celles visant la construction, qui va avoir un impact. Il suggère de prendre en considération toutes les motos au-dessus de 125 cm3 et les automobiles familiales thermiques, hybrides ou électriques car elles ont le même impact sur la circulation et le parking.

Les motionnaires proposent d'amender la motion de manière suivante :

offrir un abonnement UNIRESO d'une année à tout-e Verniolan-e déposant les plaques de son véhicule motorisé ;

développer, promouvoir et relancer le dispositif « Déclic mobilité » sur Vernier et/ou tout autre dispositif visant à modifier les habitudes de mobilité en faveur de la mobilité douce ;

abrogé.

VOTE :

Acceptons-nous l'amendement général proposé par MM. BLEIKER et BRINER à la motion M 408 – 24.12 Déposons les plaques ?

6 OUI (3 SOC, 2 VERT.E.S, 1 LED,

1 NON (1 PLR)

2 Abst. (2 UDC)

L'amendement général est accepté à la majorité.

Acceptons-nous la motion M 408 – 24.12 Déposons les plaques, amendée ?

6 OUI (3 SOC, 2 VERT.E.S, 1 LED,

3 NON (1 PLR, 2 UDC)

La motion amendée est acceptée à la majorité.